

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail  
et des solidarités

R02-2022-09-12-00001

Avis de publication portant modification de la  
composition de la commission paritaire  
régionale interprofessionnelle de la Région  
Martinique pour le mandat 2021-2025



**Avis de publication portant modification de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la Région Martinique pour le mandat 2021/2025**

Article L.23-112-5 du code du travail  
Article R.23-112-14 du code du travail

**Considérant :**

- l'arrêté du 10 décembre 2021 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires interprofessionnelles ;
- les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;
- l'avis de publication n°R02-2022-01-13-0001 du 12 janvier 2022 portant composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la Région martinique pour le mandat 2021-2025 du 12 janvier 2022 paru au recueil des actes administratifs n°R02-2022-008 de la Préfecture de la Martinique ;
- l'avis de publication n°R02-2022-03-04-00001 du 03 mars 2022 portant modification de la composition de la CPRI paru au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Martinique ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de Martinique est modifiée comme suit :

<b>Qualité</b>	<b>Nom et prénom du représentant</b>	<b>Profession du représentant</b>	<b>Appartenance syndicale</b>
représentant employeurs	<b>BEROSE Gladys Valérie</b>	Avocat	CPME
représentant employeurs	<b>BRIVAL Jean-Louis Nicodème</b>	Gérant de société	CPME
représentant employeur	<b>CLEMOUX José</b>	Gérant de société	CPME
représentant employeur	<b>JEANNETTE Nadine</b>	Chef d'entreprise	CPME
représentant employeurs	<b>ROSE Céline</b>	Gérante de société	CPME
représentant employeurs	<b>ZAMEO Franck</b>	Chef d'entreprise	CPME
représentant employeurs	<b>HAPPIO Félix</b>	Electricien	U2P

représentant employeurs	<b>MARTINY Odile</b>	Coiffeuse	U2P
représentant employeurs	<b>MARQUET Fabrice</b>	Boulangier Pâtissier	U2P
représentant employeurs	<b>BAGOE George</b>	Retraité	MEDEF
représentant salariés	<b>GAMESS Hélène</b>	Assistante de direction	CGTM
représentant salariés	<b>JORDAN Yasmina</b>	Secrétaire	CGTM
représentant salariés	<b>BATTET Michel</b>	Contrôleur technique auto	CGTM
représentant salariés	<i>Non pourvu</i>		UNSA
représentant salariés	<i>Non pourvu</i>		UNSA
représentant salariés	<i>Non pourvu</i>		CDMT
représentant salariés	<b>PARUTA Lucie</b>	Directrice adjointe	CFDT
représentant salariés	<i>Non pourvu</i>		CGT-FO
représentant salariés	<i>Non pourvu</i>		CSTM
représentant salariés	<b>BRELEUR Denis</b>	Employé de station-service	UGTM

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DEETS de Martinique.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également consultable sur le site internet de la Direction des entreprises, de l'emploi, du travail et des solidarités de Martinique.

Fait à Fort-de-France, le - 9 SEP. 2022

La Directrice de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités



La Directrice de la Direction de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités

**Dominique SAVON**

- DEETS DE MARTINIQUE  
2 AVENUE des Arawaks Immeuble Eole 1 - 97200 FORT DE FRANCE - Téléphone Standard : 0596444030  
[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)